Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

altitude lotissement

DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°7

PLAN DE SITUATION

PLAN D'ENSEMBLE

Le 26/10/2015

DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°7

Gisors -27- Route d'Evreux à Gisors "Domaine de Saint Luc" ALTITUDE LOTISSEMENT	N	Les côtes de niveaux , la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique

26/10/2015

LEGENDE

- Aménagement des entrées charretieres à la charge des acquéreurs
- Coffret Gaz
- Coffret EDF
- Citerneau EAU
- Regard FT
- Candélabre
- Boite de branchement Eaux pluviales
- Boîte de branchement Eaux Usées

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE

- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'acrotère ou 4m50 au faîtage
- zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
- linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
- localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0.40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m80) avec clôture de type grillage ou treillis soudé en retrait, côté intérieur, à 0.80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).
- plantation d'une bande de graminées obligatoire dans une largeur de 0.80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en acier galvanisé en retrait, côté intérieur, à 0.80m de la limite (hauteur max. du dispostif : 1m50).

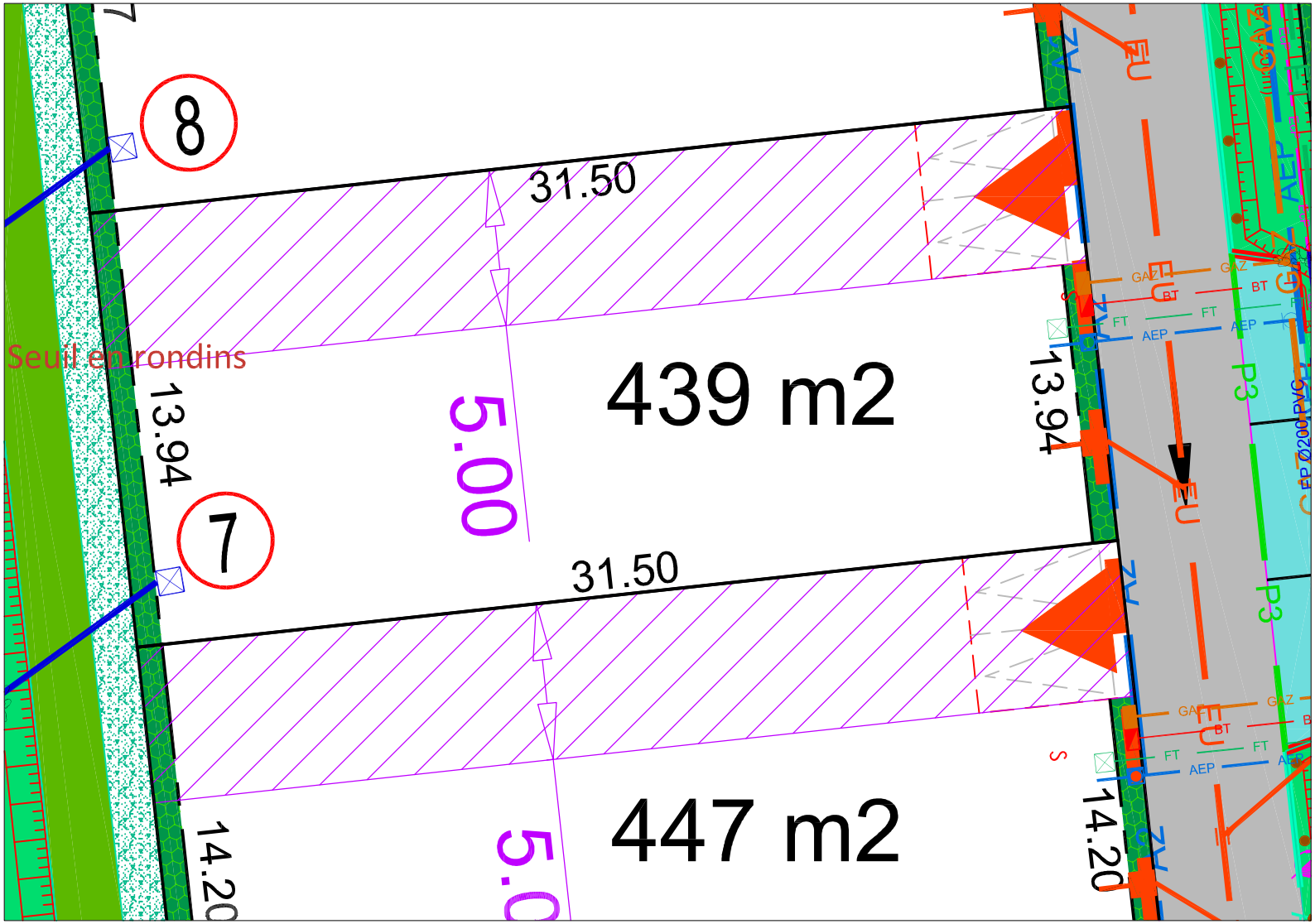

altitude lotissement

Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e